

MINISTÈRE DES COLONIES
4ème Direction Générale

1^e DIRECTION

SECTION

MINISTERIE VAN KOLONIËN

BESTUUR

SECTIE

N^o 50

ANNEXE
Bijlage

T.F

Bruxelles, le 1^{er} juillet 1929
Brussel, den

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la présente, ainsi que la Direction dont elle émane.

N. B. — In het antwoord vermelden : nummer en dagteekening van dezen brief, alsmede bestuur van uitgang.

OBJET: concessions accordées sur la base des directives contenues dans lettres Nos 76 du 7/11/28 et n^o 20 du 25/3/1929



Recu N^o 314
le 30 JULI 1929

ind. 686
J 3/1/23.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous confirmer mes lettres Nos 76 du 7 novembre 1928 et 20 du 25 mars 1929.

J'ai bien reçu votre communication n^o 33 du 5 mai 1929 par laquelle vous me faisiez savoir que vous instruisez les demandes de terres dans la région des hautes altitudes conformément aux directives des lettres précitées.

Je vous serais obligé de bien vouloir me tenir régulièrement au courant des concessions qui seraient accordées par vous aux conditions générales dans la région des hautes altitudes sur la base des directives envisagées.

POUR LE MINISTRE:

Le Secrétaire Général,

Monsieur le Gouverneur du Ruanda Urundi,

USUMBURA.